

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BORDEAUX - Pôle intermodal Saint Jean - Réaménagement du parc de stationnement et de ses accès - Lot 1 Gros oeuvre /Terrassement/ Portes Coupe feu/ Ventilation Plomberie Sanitaire/ Electricité - Marché 07170U - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du réaménagement du parc de stationnement St Jean et de ses accès, notre Etablissement public a confié le marché 07170U, représentant le lot 1 Gros oeuvre /Terrassement/ Portes Coupe feu/ Ventilation Plomberie Sanitaire/ Electricité, au groupement GTM (mandataire) / CARI-SAS / CHANTIERS MODERNES / BTPS Atlantique / SATELEC pour un montant global et forfaitaire de 4 208 370 € HT.

Ce chantier important débuté voici 12 mois, pour 76 % de consommation des crédits soit 3 200 000 € HT (arrondi), présente de multiples difficultés de part sa situation et son objet, mais aussi de par la vétusté des installations (25 ans), un encombrement particulièrement dense des réseaux et de certaines inconnues qui se révèlent à l'avancement des travaux.

En effet, bien des plans, souvent anciens, remis lors de la consultation ne mentionnent pas certains réseaux ou les positionnent à une côte où ils ne sont pas réellement. Il en est de même pour certains équipements pour lesquels aucun diagnostic n'était possible avant l'exécution des travaux.

Ces particularités conduisent à des adaptations du projet dont le groupement titulaire du marché n'est pas responsable.

La prise en compte de ces événements au travers d'un avenant n°2 (*l'avenant n°1 portait sur le transfert du marché suite à des modifications structurelles au sein du groupe GTM*) au marché considéré, se fait au regard d'une part des prix de certaines prestations du marché initial formant un prix global et forfaitaire et d'autre part de prix nouveaux.

Cet ensemble de prix constitue une décomposition de prix global et forfaitaire complémentaire.

1 - Les prestations relevant des prix initiaux

1.1 – générant une plus value

- 1.1.a - Travaux de génie civil

Déplacement de la trémie rue St Vincent de Paul

L'implantation initiale de la trémie ne peut être respectée du fait de la présence du réseau d'assainissement profond et mal repéré sur les plans fournis. Ce collecteur ne peut être dévoyé vers les façades d'immeubles du fait de l'encombrement des réseaux existants et d'autre part du risque potentiel que cela pourrait représenter pour la stabilité des immeubles. En conséquence la trémie doit être déplacée.

Coût global de 54 732,96 € HT.

Blindage du niveau -2

Lors des terrassements, la découverte de blocs de béton et de vestiges de l'ancien parking non repérés sur les plans disponibles, entraîne une augmentation des prestations.

Coût global de 52 008,00 € HT.

Allongement de la trémie rue Charles Domercq

Cette trémie dont la sortie était initialement prévue au droit de l'entrée de l'hôtel Régina, est prolongée au-delà de l'accès à l'hôtel atténuant ainsi les risques que cette sortie pouvait représenter pour la desserte de l'hôtel.

Coût global de 56 157 € HT.

Modification de l'escalier de l'arrêt minute nord

Un collecteur d'assainissement, non repéré sur les plans fournis et mis en évidence lors des terrassements, empêche la réalisation de l'escalier tel que prévu au marché.

Ceci a pour conséquence une modification de l'implantation de l'escalier tel que prévue au projet et la création d'un escalier supplémentaire.

Coût global de 12 745 € HT.

Réalisation d'une gaine de ventilation au niveau -1

Les travaux de démolition ont révélé une gaine de ventilation du niveau -1, non repérée sur les plans de l'existant, qu'il est nécessaire de reconstruire sous les réseaux de manière à maintenir la sécurité de l'installation.

Coût global de 22 034,76 € HT.

Réalisation des nouveaux édicules de ventilation pour le groupe électrogène

Initialement prévus au marché de travaux d'aménagement des espaces publics, ces prestations ont été confiées au groupement GTM en raison de leur technicité. Il s'agit en effet de déplacer les dispositifs de ventilation du parc dont les édicules d'extraction sont implantés sous la halle couvrant les quais du tramway et des bus interurbains.

Le coût global de ces prestations, soit 25 000 € HT, s'aligne sur celui du marché d'infrastructures, entraînant de ce fait une moins value sur ce dernier.

- 1.1. b – travaux d'assainissement

Modifications ouvrage hydraulique

De même lors des terrassements, l'ouvrage d'assainissement à dévoyer est apparu plus profond de 0,60 m que la côte mentionnée sur le plan de récolement fourni, ce qui impose de modifier la profondeur de fouille et d'augmenter consécutivement les quantités de ferraillage et de béton sur les prescriptions du gestionnaire du réseau.

Coût global de 132 067,20 € HT.

Modification du projet de collecteur rue de Béziers

Le projet initial consiste à dévoyer le collecteur d'assainissement rue de Béziers, impacté par la construction de la trémie rue de Domercq, de manière à le raccorder au réseau principal.

Les terrassements ayant révélé des collecteurs d'assainissement non repérés et plus profonds que ceux figurant sur les plans de l'existant, il est nécessaire de réaliser un fonçage sous la côte projetée de la trémie pour garantir l'écoulement gravitaire du collecteur.

Coût global de 56 443 € HT.

- 1.1. c – Travaux sur groupes électrogènes

L'intervention initialement projetée sur les groupes électrogènes consistait principalement en une adaptation des conduits d'évacuation.

Or, les travaux de démolition nécessaires au repositionnement de ces conduits ont mis en évidence l'état de vétusté, ou très dégradé selon le cas, des équipements notamment les échappements, les pièges à son et les groupes de ventilation.

Les galeries techniques ainsi mises à jour n'avaient pu être repérées puisque aucun plan de détails n'était disponible.

Il est donc nécessaire de procéder à une réfection partielle du système d'évacuation des groupes électrogènes.

Coût global de 135 123,86 € HT.

1.2 – générant une moins value

Suppression des prestations de péage

Ces prestations initialement prévues au marché seront confiées au gestionnaire du parc dans le cadre de la rénovation globale des parcs de stationnement.

Il en découle une moins-value acceptée par le groupement de 178 983,99 € HT

Blindage de la trémie rue Charles Domercq

La réalisation cette trémie en méthode classique n'est plus envisageable en raison des efforts à reprendre du fait de la faible profondeur des fondations et du risque encouru de décompresser le sol sous les fondations des bâtiments, qui sont par ailleurs en mauvais état et présentent des fissures non négligeables.

Les deux parois de soutènement nécessaire pour stabiliser les sols, la première au droit de la Brasserie le Printemps et la seconde le long de l'Hôtel Régina, sont traitées dans le cadre d'un marché complémentaire.

Ceci entraîne une diminution des linéaires de blindage soit une moins value de 79 143,75 € HT

2 - Les prix nouveaux

Location d'un groupe électrogène

Une galerie de ventilation indispensable au fonctionnement des groupes électrogènes mais non repéré sur les plans de l'existant, a été découverte mais également endommagée lors des travaux de démolition.

En conséquence l'entreprise doit louer un groupe électrogène de sécurité pour maintenir l'alimentation de secours pendant les travaux.

Coût global de 76 700,00 € HT.

Auscultation vidéo d'un collecteur EU/EP

Afin de connaître l'état et la profondeur d'un collecteur EU/EP rue St Vincent de Paul, il est nécessaire de procéder à une auscultation vidéo de cet ouvrage.

Coût global de 1 450,00 € HT.

Nettoyage d'un ouvrage d'assainissement par hydrocurage (Ø 2200)

Les travaux d'extension au niveau du péage ont imposé le dévoiement d'une partie d'un important collecteur.

Pour réaliser la connexion de la partie déviée avec l'ouvrage principal, il est nécessaire de procéder à un hydrocurage.

Coût global de 6 528,00 € HT

Dépose et repose des cellules HTA

Lors des travaux sur le bâti, le coordonnateur sécurité et protection de la santé a imposé que les cellules haute tension soient déplacées afin de garantir la sécurité des personnels.

Coût global de 5 900,66, soit 2202,94 € HT pour la dépose et 3697,72 € HT pour la repose.

L'ensemble de ces prestations, récapitulées dans le tableau ci-dessous, s'élève à 378 762,70 € HT ce qui représente une augmentation de 9,41% du montant du marché initial :

prestations	unité	quantité	montant en €HT
<i>générant une plus value</i>			
Déplacement de la trémie rue St Vincent de Paul	Forfait	1	54 732,96
Blindage du niveau -2	Forfait	1	52 008,00
Allongement de la trémie rue Charles Domercq	Forfait	1	56 157,00
Modification de l'escalier de l'arrêt minute nord	Forfait	1	12 745,00
Réalisation d'une gaine de ventilation au niveau -1	Forfait	1	22 034,76
Réalisation des nouveaux édicules de ventilation pour le groupe électrogène	Forfait	1	25 000,00
Modifications ouvrage hydraulique	Forfait	1	132 067,20
Modification du projet de collecteur rue de Béziers	Forfait	1	56 443,00
Travaux sur groupes électrogènes	Forfait	1	135 123,86
<i>générant une moins value</i>			
suppression prestations de péage	Forfait	1	-178 983,99
blindage de la trémie rue Charles Domercq	Forfait	1	-79 143,75
<i>Prix nouveaux</i>			
Location d'un groupe électrogène	Forfait	1	76 700,00
Auscultation vidéo d'un collecteur EU/EP	Forfait	1	1 450,00
Nettoyage d'un ouvrage d'assainissement par hydrocurage (2200)	Forfait	1	6 528,00
Dépose et repose des cellules HTA	Forfait	1	5 900,66
		Total HT	378 762,70
		TVA 19,6%	74 237,49
		Total TTC	453 000,19

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 11 février 2009.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du code général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés publics – 13^{ème} étage.

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget annexe stationnement (42) de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 – CRB D310 – Programme SDB10.

Aussi, Considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant au marché 07170U et autoriser monsieur le Président :

- à signer ledit avenant n°2 d'un montant de 378 762,70 € HT, soit 453 000,19 € T.T.C, ce qui porte le montant du marché à 4 587 132,70 € HT soit 5 486 210,71 € TTC.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET